

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3262>



Décembre 2009 - Lycée Eiffel à Dijon : refus de la réforme Chatel des lycées

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: vendredi 11 décembre 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les représentants élus des enseignants du Lycée Eiffel ont rédigé deux textes contre la réforme Chatel des lycées :

- un texte à l'adresse des parents d'élèves, expliquant les dangers de la réforme
- une motion intersyndicale contre la réforme, présentée au CA du 08-12-2009

LETTRE AUX PARENTS

Les personnels enseignants du lycée Eiffel demandent le retrait de la réforme du lycée qui se met en place. Conscients que le lycée doit évoluer, ils s'opposent pourtant à ce qui est proposé car, contrairement aux annonces du gouvernement, cela va entraîner une détérioration des conditions d'apprentissage des élèves.

En seconde

- Certaines disciplines (français, histoire-géographie, langues vivantes) voient leurs horaires réduits du fait de la suppression des modules.
- Dans la version proposée en novembre, le cadre national pour tous les dédoublements est supprimé. Si le texte prévoit leur maintien, ces dédoublements seront à la discrétion de l'établissement, en fonction des moyens alloués par les rectorats. Cela va entraîner des différences de traitement d'un établissement à un autre. A terme, ces moyens sans cadre national risquent d'être supprimés. En outre, l'inégalité des établissements menace le bac comme diplôme national et anonyme.
- De fait, la suppression de l'aide individualisée et son remplacement par l'accompagnement entraîne également une réduction de l'horaire de mathématiques d'une heure
- La mise en place de groupes de compétences en langues vivantes risque fort d'accentuer les difficultés du plus grand nombre, et d'augmenter encore l'effectif des groupes, sous prétexte qu'ils seront plus homogènes et qu'aucun plafonnement du nombre d'élèves n'est défini.
- Surtout la suppression du choix de deux options de détermination (3 heures en groupes) et son remplacement par le choix de deux enseignements d'exploration (1 heure 30 en groupes), dont un enseignement obligatoirement lié aux sciences économiques, ne peut en aucun cas permettre une réelle découverte de nouvelles matières technologiques, qui sont la spécificité de notre lycée, Là encore, contrairement aux annonces, tout choix réfléchi d'orientation est rendu impossible.

En première

- Le tronc commun, limité au français, à l'histoire-géographie et aux langues vivantes, ne peut pas améliorer les conditions de réorientation d'élèves en cours ou à la fin de l'année.
- L'enseignement des mathématiques est supprimé dès la fin de la seconde en série L. Ainsi un professeur des écoles issu de cette série de bac, n'aura plus pratiqué les mathématiques depuis la fin de la classe de seconde. Est-ce vraiment un gain pour la formation des élèves du primaire ?

– Des "stages" sont prévus en fin d'année ou pendant les vacances pour acquérir les compétences manquantes. Mais leur contenu n'est pas nationalement fixé, aucun contrôle du niveau acquis n'est défini : comment croire qu'ils permettront de remettre un élève à niveau ?

Plus largement

– Le Ministre n'a communiqué aucune information sur l'évolution des filières STI. C'est un manque de respect pour les jeunes qui seraient intéressés par ces sections et pour leurs parents, qui ne peuvent faire leur choix en pleine connaissance. De plus, cela menace l'existence même d'un lycée technologique comme le nôtre. C'est dire le peu d'importance qu'on accorde à ces séries, vouées à disparaître.

– La réforme des concours de recrutement est menée parallèlement par le Ministre. Le recours aux étudiants comme moyen de remplacement sera généralisé. Cela se pratique déjà à la marge et nous connaissons tous des exemples : pour remplacer un collègue d'histoire géographie, il a été embauché un vacataire étudiant en langues, dans un collège du grand Dijon. Ceci concerne directement les parents. On assiste à une précarisation des remplaçants, qui montre que la logique comptable l'emporte sur le souci de la qualité des remplacements. Enfin, cette réforme accroît considérablement la charge de travail et les conditions d'exercice pour les enseignants, tout en étant largement fondée sur un objectif principal ; la suppression de nombreux postes. Nul ne croira que des enseignants exténués et moins nombreux puissent enseigner correctement...

Les personnels enseignants du lycée Eiffel s'associent aux organisations syndicales qui demandent au ministre de retirer la réforme pour pouvoir reprendre les discussions sur d'autres bases. Ils souhaitent que les parents, par leurs représentants se joignent à cette revendication.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8
DÉCEMBRE 2009 MOTION DES
REPRÉSENTANTS SYNDICAUX DES
PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT
D'ÉDUCATION ET DE SURVEILLANCE DES
LISTES SYNDICALES Force Ouvrière,
SGEN, SNES.**

Le Ministre est resté sourd aux appels de l'intersyndicale qui lui demandait de revoir son projet. Il présentera le projet tel quel, au conseil supérieur de l'Éducation, jeudi 10 décembre. Nous venons de nous exprimer en direction des fédérations de parents d'élèves pour dire les raisons pédagogiques, qui nous poussent à demander le retrait de cette réforme. Nous insisterons davantage dans cette motion sur ce qui est en rapport avec les conditions d'exercices de notre métier.

– Les nouvelles grilles horaires vont entraîner de nouveau, des suppressions de postes et l'organisation des horaires de dédoublement (soit un tiers des horaires) laissée à la discrétion de chaque établissement, sans cadrage national, fait disparaître la mission de service public de notre métier, voire le caractère uniforme du diplôme du baccalauréat. Non seulement cette disposition accroîtra les inégalités d'accès au savoir sur le territoire national mais de plus, il est à craindre que ce volant d'heures soit utilisé par les établissements comme variable d'ajustement pour les services, plutôt que d'obéir à des choix pédagogiques.

– La surcharge de travail pour les enseignants dans cette réforme est forte : un nombre de classes en augmentation, une très grande diversité des tâches : tutorat, stages, orientation... Nous réaffirmons notre attachement à ce que nos collègues d'orientation psychologues restent les maîtres d'œuvre de l'orientation des élèves. Au travers de toutes ces nouvelles missions, une remise en cause de nos statuts s'annonce.

– De plus, le Ministre propose un renforcement du pouvoir des chefs d'établissement, instaurant entre lui et les enseignants une hiérarchie intermédiaire composée de collègues qu'il aura lui-même désignés. D'une part, certaines décisions seront prises sans consulter les élus, et dans les quelques situations où on leur demandera de voter, on leur expliquera qu'une consultation eu lieu en amont (celle de la hiérarchie intermédiaire). Le fonctionnement des établissements publics serait alors nettement moins démocratique. En outre même quand on les consulte, on leur demande de s'associer à des décisions concernant directement leurs collègues, comme s'ils en étaient les supérieurs et non les élus. D'une manière générale, les disciplines et les collègues sont mis en concurrence, ce qui constitue une atteinte grave à l'indépendance du fonctionnaire. C'est tout le respect dû aux personnels, qui pourrait ainsi être mis en cause.

Les textes proposés par le Ministre sont très clairs. Cette réforme remet en cause les fondements même du lycée républicain. Car le premier objectif de la réforme n'est pas pédagogique, mais il est à la fois de faire des économies et d'imposer le renforcement des pouvoirs locaux et académiques. On cherche en vain comment la qualité de l'enseignement pourrait s'en trouver améliorée pour les élèves. En ce qui concerne les personnels, c'est limpide, il s'agit d'une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail. Le Ministre a choisi de faire peser davantage de charges et de surveillance sur les enseignants plutôt que de leur faire confiance.

PS:

Vous retrouverez ces deux textes en pièces jointes sous format word